

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**Adoption du programme triennal d'immobilisations
2022-2023-2024**

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue **mardi le 28 décembre 2021 à 19 h 30 via vidéoconférence « Teams »**.

Le lien pour accéder à la rencontre sera disponible, avec l'ordre du jour, sur notre site Internet à www.st-damien.com.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Donnée à Saint-Damien ce 16 décembre 2021



Eric Gélinas M, ATDR
Directeur général et greffier-trésorier